

# CHAPITRE III

## RENDEMENT SOUTENU

- **Principe du rendement soutenu**

- \* **Illustration du rendement soutenu**

# Principe du rendement soutenu

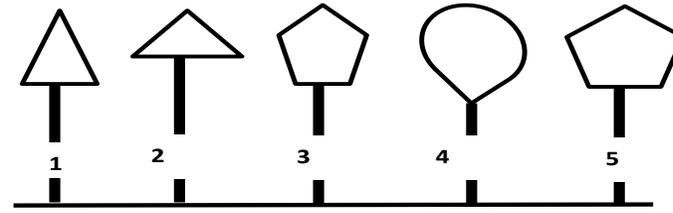
Dans les soucis de préserver à long terme des forêts de qualités pour la production et pour la protection les aménagistes ont édité le principe du rendement soutenu.

Dans une forêt le montant des prélèvements (exploitation, dégât naturel, vol ou coupe illicite) ne doivent pas dépasser les valeurs de l'accroissement de cette forêt; ceci calculé sur une surface donnée pendant une période donnée.

Une forêt est dite en état d'équilibre ou normal lorsque son rendement soutenu est constant.

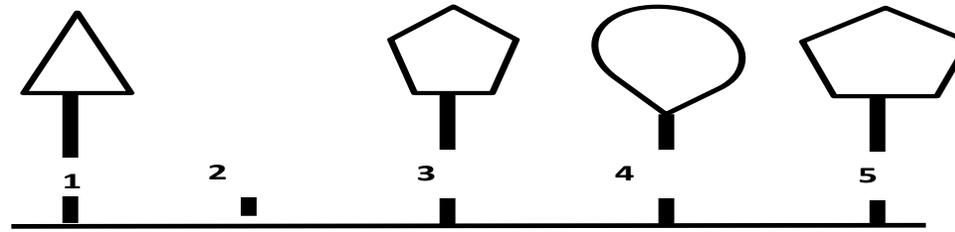
# Illustration du rendement soutenu

- En 1980 : Etat d'équilibre



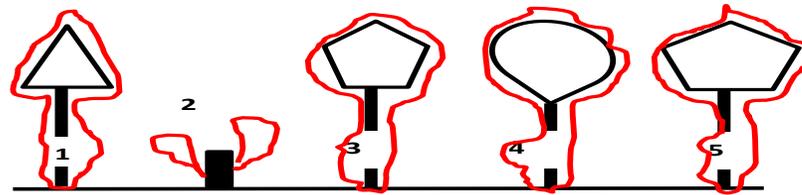
En1980 Etat initial

En 1981 exploitation



En1981 Exploitation

En 1990 Etat final



En1990 Etat final

Etat initial – (exploitation + vol) = Etat final.

Exemple : une forêt de 100 ha avec un accroissement moyen/ha qui se situe entre de 2 et 3 m<sup>3</sup>/ha. Calculer l'accroissement pour une période de 10 ans.

Accroissement moyen =  $(2+3)/2 = 2,5$  m<sup>3</sup>/ha

Accroissement pour les 10 ans  $2,5 * 10 * 100 = 2500$  m<sup>3</sup> ou 250 m<sup>3</sup>/an.

Les 2500 m<sup>3</sup> représente et la quantité de bois qu'il faudra enlever durant les 10 ans ou légèrement inférieur 250 m<sup>3</sup>/an